



**ASSOCIATION POUR LA VERITE
SUR L'ASSASSINAT DE SOPHIE TOSCAN DU
PLANTIER née BOUNIOL**

Décembre 2016 : Un suspect, devenu accusé

LE MOT DU PRÉSIDENT DE L'ASSOPH, Jean-Pierre GAZEAU

- *Comme chacun a pu en prendre connaissance dans le bulletin précédent, nous sommes dans une nouvelle phase d'attente de réalisation de nos objectifs, la vérité sur le drame du 23 décembre 1996, et la justice pour Sophie et ses proches.*
- *Lorsque les premières informations sur le crime parvinrent d'Irlande, personne ne pouvait prédire que la famille, les amis, toutes les personnes atteintes par l'horreur de l'annonce, devraient attendre plus de 20 ans pour obtenir cette vérité et cette justice. A ce jour, nous n'avons encore ni l'une ni l'autre, même si le principal suspect a été mis en accusation en juillet 2016. Nous attendons toujours, comme tant d'autres familles et amis de victimes en Irlande. Nous sommes convaincus, en totale solidarité avec eux, de la cruauté de ces institutions judiciaires incapables d'assumer leur responsabilité face à tant de drames de nature criminelle qui restent impunis.*
- *Notre neuvième Assemblée Générale s'est tenue le 21 novembre 2016. Lors de la création de l'ASSOPH à l'automne 2007, nous ne pensions pas devoir lutter sans faiblir durant tant d'années, et nous n'avons encore aucune idée de la date à laquelle nous pourrions, nos objectifs atteints, mettre un terme à l'existence de notre association. Mais nous gardons intactes notre persévérance et notre détermination, grâce au soutien sans faille des adhérents et donateurs, grâce à la force des liens que nous avons tissés tout au long de ces années.*

COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'ASSOPH

Décembre 2016

Vingt ans d'impunité

« Sophie Toscan du Plantier a été tuée en Irlande le 23 décembre 1996 : sa famille, ses amis & toutes les personnes choquées par ce crime odieux, attendent depuis plus de 20 ans la vérité sur ce drame.

Mais à ce jour, nous n'avons encore ni vérité ni justice.

Pour Sophie, une étape importante a été franchie en juillet dernier lorsque le juge d'instruction français a décidé, après une enquête approfondie de plus de 9 ans, de traduire Ian Bailey pour homicide volontaire devant la Cour d'assises de Paris et, simultanément, de délivrer un nouveau mandat d'arrêt européen à son encontre.

Conformément à ses engagements européens de coopération judiciaire, l'Irlande se doit d'exécuter ce second mandat d'arrêt, en mettant l'accusé à la disposition des autorités françaises.

Notre lutte pour la vérité trouve enfin sa concrétisation avec la perspective probable d'un procès qui pourrait se dérouler « in absentia » (par défaut).

Alors que la procédure pénale française garantit à tout accusé un procès équitable conformément à l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, Monsieur Ian Bailey refuse de comparaître en France et de discuter contradictoirement, avec l'assistance d'un avocat, des éléments de preuve réunis dans le cadre de l'instruction à laquelle il a toujours refusé de participer.

Paris 15 décembre 2016 »

REUNION D'INFORMATION DE L'ASSOPH DU 21 DECEMBRE 2016 A PARIS

Une réunion d'information de l'ASSOPH s'est tenue, parallèlement à l'Assemblée Générale, le lundi 21 novembre 2016 à Paris, dans les locaux de la mairie du 2^{ème} arrondissement aimablement mis à notre disposition par la mairie.

Cette réunion a réuni les parents de Sophie, de son fils, de son frère, de ses oncles et tante, neveux et nièces, de ses amis. Etaient également présents nos avocats Me Alain SPILLIAERT, Mr James MACGUILL (Irlande) et Me PETTITI (affaires européennes), les journalistes Lara MARLOWE et Isabelle SPAAK, Nicolas GLIMOIS (réalisateur de documentaires et prix Albert LONDRES 1999), ainsi que Mr et Mme DELCASSIAN, animateurs constants du combat difficile en Irlande pour le droit des victimes, soutiens de la famille depuis les débuts de l'affaire.

La séance a été ouverte dans une ambiance chaleureuse vers 18h30.

Nous avons pensé que la reproduction de l'article du 23 novembre de Lara MARLOWE, journaliste correspondante en France de l'IRISH TIMES, ayant suivi l'affaire depuis plus de 10 ans, et sa traduction, étaient mieux à même de rendre compte de l'ambiance et du contenu de cette réunion.

Toscan du Plantier family meet 20 years on from killing



Lara Marlowe

in Paris

Friends and family feel let down by the Irish legal system as they continue to seek justice

The mood was unusually cheerful at the annual general assembly of the Association for the Truth About the Murder of Sophie Toscan du Plantier (ASSOPH) on Monday night.

Since the last general assembly, the French judge Nathalie Turquey has issued an *ordonnance de renvoi* summarising evidence against Ian Bailey, a British citizen living in west Cork, and sending him to trial for voluntary homicide in the Paris *asizes* high criminal court.

ASSOPH was created nine

years ago to help Georges and Marguerite Bouniol, the ageing parents of the French woman who was murdered 20 years ago next month near Schull.

Monday night's meeting was held in the neo-Renaissance wedding room at the town hall of Paris's second district, where Mrs Bouniol, who was then deputy mayor, married her daughter to the film producer Daniel Toscan du Plantier in June 1990.

Mrs Bouniol opened the assembly by thanking some 50 members of ASSOPH "from the bottom of my heart" for attending.

The victim's uncle, Jean-Pierre Gazeau, said ASSOPH's objective was truth and justice. "For the time being, we have neither truth nor justice, but now we have a suspect who is also an accused... If he is convicted, we can really fight to obtain justice, because a convict must be punished."

Scratches

Alain Spilliaert, a lawyer for Ms Toscan du Plantier's family, listed elements that led Judge Turquey to charge Mr Bailey: "The presence of scratches on his hands and a cut on his forehead, absent on Sunday night and present on the morning of December 23rd; the absence of

an alibi during the night of December 22nd-23rd, his statements having been confused and contradictory and refuted by credible testimony; his knowledge before everyone else, aside from the investigators, of the scene of the crime and his rapid presence on the scene; repeated confessions before third persons; Marie Farrell's withdrawal of her testimony in suspicious circumstances; a bonfire on December 26th where witnesses said clothing was burned..."

Mr Bailey has denied any involvement in the murder of Ms Toscan du Plantier, and denies ever making admissions of such involvement.

Speaking at the Paris event, James McGill, ASSOPH's Irish lawyer, said: "I feel a certain sense of trepidation defending Irish procedures here, because they have been truly abominable."

The office of the Director of Public Prosecutions concluded years ago that it did not have sufficient evidence to put Mr Bailey on trial in Ireland. In 2012, the Supreme Court overturned a High Court decision to extradite him to France.

Judge Turquey has now issued a second European arrest warrant. One of the Supreme Court's objections, that the orig-



“Twenty years is a long time. Some of us who were children are parents today. Our lives have changed, evolved, and yet this room is still full Pierre-Louis Baudey, Sophie Toscan du Plantier's son

inal warrant did not make clear the purpose was for trial, no longer stands. But the second reason, the court's interpretation of the Irish law transposing the EU's 2002 framework accord on European arrest warrants, still stands.

"It is absolutely foreseeable that a further request for his surrender on the basis of the existing law will fail," Mr McGill said. Under Irish law as it now stands, Ireland cannot extradite Mr Bailey to France because he is British.

Circumstances have changed since the last Supreme Court ruling. "The political landscape has changed considerably since the UK decision to leave the EU," Mr McGill said. "Our politicians will be very conscious of that."

Three of the five justices who took the decision have passed away or retired, and an intermediate court of appeals has been established between the High Court and the Supreme Court, further complicating extradition.

Defective

Mr McGill believes the warrant will be rejected again, unless Dáil Éireann changes what he regards as a defective Irish law transposing the EU directive. The process could be completed "easily and quickly", he said.

Laurent Pettiti, another lawyer for ASSOPH, said the association was filing a third suit with the European Commission, over what it regards as Ireland's failure to fulfil its obliga-

tion under European law to extradite Mr Bailey.

The commission rejected two earlier suits, but Mr Pettiti believes the fact that Mr Bailey has been charged and is wanted for trial in France may make a difference.

Violent deaths

Anne Delcassian, an Irish woman whose sister, Irene White, was murdered in Ireland 11 years ago, said that according to records kept by Women's Aid, 209 women have died violently in Ireland since 1996.

"In 33 cases, including those of Sophie and Irene, no one has been held accountable... It's clear that the justice system in Ireland is not working. The Irish system is rotten," she said.

Pierre-Louis Baudey, Ms Toscan du Plantier's son, was a teenager when his mother was murdered.

"Twenty years is a long time," he said. "Some of us who were children are parents today. Our lives have changed, evolved, and yet this room is still full."

Mr Baudey spends holidays at his mother's home in west Cork. "Ireland is part of my life. It's part of my children's lives. We are not against Ireland. We are asking for a public debate on the evidence."

« La famille de Sophie continue à se battre pour obtenir justice.

Un nouveau mandat d'arrêt européen contre Ian Bailey a été émis alors que le vingtième anniversaire du drame approche.

L'humeur était exceptionnellement chaleureuse lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association pour la Vérité sur le Meurtre de Sophie Toscan du Plantier (ASSOPH) lundi soir.

Depuis la dernière assemblée générale, la juge française Nathalie Turquey a émis une ordonnance de renvoi qui expose les preuves contre Ian Bailey, un citoyen britannique résidant à West Cork et qui le traduit en Cour d'Assises de Paris pour homicide volontaire.

L'association a été créée il y a neuf ans pour aider Georges et Marguerite Bouniol, les parents âgés de Sophie, assassinée près de Schull dans le West Cork en Irlande il y aura 20 ans le mois prochain.

La réunion de lundi soir s'est déroulée dans la salle de mariage néo-Renaissance à la mairie du 2ème arrondissement de Paris, où Mme Bouniol, qui était alors maire adjointe, a marié sa fille au producteur Daniel Toscan du Plantier en juin 1990.

Marguerite Bouniol, la mère de Sophie, s'est adressée à l'assemblée en remerciant du fond du cœur la cinquantaine de membres de l'ASSOPH présents pour leur soutien.

L'oncle de la victime, Jean-Pierre Gazeau, a déclaré que l'objectif de l'ASSOPH était la vérité et la justice. « Pour le moment, nous n'avons ni la vérité ni la justice, mais maintenant nous avons un suspect qui est aussi un accusé... S'il est condamné, nous pourrions vraiment lutter pour obtenir justice, parce qu'un condamné doit être puni ».

Me. Alain Spilliaert, l'avocat de la famille de Mme Toscan du Plantier, a énuméré les éléments qui ont conduit la juge Turquey à accuser M. Bailey : « La présence de griffures sur les mains et une coupure au front, absentes le dimanche soir et présentes le 23 décembre 1996 au matin – l'absence d'alibi dans la nuit du 22 au 23 décembre – ses déclarations confuses et contradictoires réfutées par des témoignages crédibles – ses connaissances avant tout le monde (hormis les enquêteurs) de détails de la scène du crime et sa présence rapide sur les lieux – des aveux répétés devant des tiers – le retrait de Marie Farrell de son témoignage dans des circonstances suspectes – une destruction par le feu de vêtements le 26 décembre, comme en ont témoigné plusieurs témoins ... ».

M. Bailey a toujours nié toute implication dans l'assassinat de Mme Toscan du Plantier, et nie avoir jamais admis cette implication.

S'exprimant pendant la réunion de lundi soir, James MacGuill, l'avocat irlandais de l'ASSOPH, a déclaré : « Je ressens un certain sentiment de tristesse en me faisant l'avocat des procédures irlandaises ici, parce qu'elles ont été réellement abominables ».

Le bureau du directeur des poursuites pénales (DPP) a conclu il y a plusieurs années qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour mettre en accusation M. Bailey en Irlande. En 2012, la Cour suprême a annulé une décision de la Haute Cour permettant de l'extrader vers la Irlande.

La juge Nathalie Turquey a émis récemment un deuxième mandat d'arrêt européen. L'une des objections de la Cour suprême, à savoir que le mandat initial ne précisait pas clairement l'objet de la demande d'extradition, est aujourd'hui caduc car un procès aura lieu en Irlande. Mais la deuxième raison, à savoir l'interprétation que donne la Cour sur la loi irlandaise transposant l'accord-cadre de l'UE sur les mandats d'arrêt européens de 2002 reste valable.

La loi telle qu'elle existe aujourd'hui

Maître MacGuill a déclaré : « Il est absolument prévisible qu'une nouvelle demande d'extradition échouerait compte tenu de la loi irlandaise telle qu'elle existe aujourd'hui. En droit irlandais, l'Irlande ne peut pas extradier M. Bailey en France parce qu'il est britannique ».

Maître MacGuill a poursuivi : « Les circonstances ont changé depuis la dernière décision de la Cour suprême. Le paysage politique a considérablement changé depuis la décision du Royaume Uni de quitter l'UE. Nos politiciens sont très conscients de cela ».

Trois des cinq juges de la Cour suprême qui avaient pris la décision de ne pas extradier sont décédés ou ont pris leur retraite et une cour d'appel intermédiaire a été créée entre la Haute Cour et la Cour suprême, ce qui complique davantage l'extradition.

Me. MacGuill croit que le mandat sera de nouveau rejeté, à moins que le Dáil Éireann (l'Assemblée irlandaise) modifie ce qu'elle considère comme une loi transposant mal la directive de l'UE. Me. MacGuill a précisé que le processus pourrait être finalisé facilement et rapidement.

Me. Laurent Pettiti, un autre avocat de l'ASSOPH, a déclaré que l'association déposait une troisième plainte auprès de la Commission européenne contre ce qu'elle considère être un manquement de l'Irlande à l'obligation d'extrader M. Bailey.

La commission a rejeté deux plaintes antérieures, mais Me. Pettiti estime que la mise en accusation de Bailey et son renvoi devant une Cour d'Assises en France peuvent faire la différence.

Anne Delcassian, une Irlandaise dont la sœur, Irene White, a été assassinée en Irlande il y a 11 ans, a déclaré que, selon les dossiers du Women's Aid (association de défense du droit des femmes), 209 femmes avaient été violemment assassinées en Irlande depuis 1996 et que dans 33 cas, y compris celui de Sophie et d'Irene, personne n'a été inculpé ... « Il est clair que le système judiciaire irlandais ne fonctionne pas. Il est pourri a-t-elle déclaré ».

Pierre-Louis Baudey, le fils de Mme Toscan du Plantier, était adolescent quand sa mère a été assassinée. « Vingt ans, c'est long », a-t-il dit. « Certains d'entre nous qui étaient alors des enfants sont parents aujourd'hui. Nos vies ont changé, évolué, et pourtant cette pièce est encore pleine de membres de l'association ».

M. Baudey passe ses vacances dans la maison de sa mère à West Cork. « L'Irlande fait partie de ma vie. Cela fait partie de la vie de mes enfants. Nous ne sommes pas contre L'Irlande. Nous demandons un débat public sur les preuves disponibles ». »

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOPH DU 21 NOVEMBRE 2016

L'Assemblée Générale de l'ASSOPH, convoquée le 21 novembre 2016 à Paris, a ainsi réuni 45 personnes représentant par ailleurs 57 membres de l'ASSOPH empêchés. Le quorum étant atteint, la réunion a été introduite par le secrétaire, Francis LEFEVRE.

Cette réunion des adhérents a permis d'examiner le rapport moral de l'association, présenté par le Vice-Président Jean-Antoine BLOC DAUDE, c'est-à-dire le rapport des activités de l'ASSOPH en 2016 : réunions du CA, entretien et analyse des données du site <http://www.assoph.org/assoph.org/Accueil.html>, réunions de travail sur l'affaire et son avancement judiciaire, suivi et traduction des articles de presse irlandais, contacts avec des journalistes et actions de communication, édition des bulletins. Le quitus sur le rapport moral a été accordé à l'unanimité des membres présents et représentés, soit 102 personnes.

De même la présentation du rapport financier a permis de conclure au respect de la trajectoire budgétaire de 2016 et d'approuver le budget prévisionnel de 2017 (le quitus sur la gestion de 2015 avait été accordé lors de l'AG de janvier).

L'élection du Conseil d'Administration de l'ASSOPH, à l'unanimité des membres présents et représentés, a permis d'accueillir 4 nouveaux volontaires :

- Emmanuelle QUERE, journaliste à Paris,
- Marie-Anne LEFEVRE, maître de conférences géographie,
- Anne DELCASSIAN, animatrice d'un combat en Irlande pour le droit des victimes
- Isabelle GOVAERT, résidant en Belgique

DERNIÈRE INFORMATION : A la suite d'une plainte déposée en 2011 par Ian Bailey, la Commission du Médiateur de la police (Gsoc) a rendu son rapport et déclare n'avoir découvert aucune preuve d'un quelconque agissement criminel de la part des policiers irlandais au cours de l'enquête sur le meurtre de Sophie.

Rappelons qu'en 2015, Ian Bailey a perdu son procès intenté devant la Haute Cour de Justice contre l'Etat irlandais et sa police, auxquels il reprochait des agissements illégaux lors de cette enquête.

ELECTION DU BUREAU DE L'ASSOPH PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de la réunion du Conseil d'administration de l'ASSOPH du jeudi 8 décembre, il a été procédé à l'élection du bureau, le quorum étant atteint par le nombre de présents et de membres du CA représentés.

Le bureau sortant a été reconduit : Président : Jean-Pierre GAZEAU, Vice-président : Jean-Antoine BLOC DAUDE, Trésorière : Marie-Claire GAZEAU, Secrétaire : Francis LEFEVRE.

Pensez si vous ne l'avez pas déjà fait à régler le montant de votre cotisation 2017, toujours fixé à 30 euros.

Cotisation et dons à envoyer à l'adresse suivante : ASSOPH, 4 rue de LANGEAC, PARIS 75015

Contact : assoph0793@orange.fr

Site internet : <http://www.assoph.org/assoph.org/Accueil.html>